

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP TARBES  
1 BD DU MARECHAL JUIN  
65000 TARBES

0377-023369-0058-00



### Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 95 043 968 247  
Référence de l'avis : 21 65 4130610 10  
Contrat de prélèvement : M3 65 3107479 13  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002M365310747913  
Numéro de propriétaire : 378 E00003 M  
Débiteur(s) légal(aux) :  
USUFRUITIER 4101 MBB73B  
M EMERY ANDRE PIERRE PAUL

M EMERY ANDRE  
RES BEL AIR ESC 37  
54 RUE HENRI ROL TANGUY  
65000 TARBES

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 07/09/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 65028

### Somme qu'il vous reste à payer

174,00 €

Montant de vos taxes foncières 622,00 €  
Acomptes mensuels déjà versés - 448,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021	56,00 €	15 novembre 2021	62,00 €
15 octobre 2021	56,00 €		

Compte bancaire : FR76 1690 6010 081X XXXX XXX9 039  
Identifiant de la banque : AGRIFRPP869  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

#### • pour le paiement de votre impôt :

SIP TARBES  
1 BD DU MARECHAL JUIN  
65000 TARBES  
Tél : 05 62 44 40 50

#### • pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES  
CELL  
1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier 2022	62,00 €	15 juin 2022	62,00 €
15 février 2022	62,00 €	15 juillet 2022	62,00 €
15 mars 2022	62,00 €	16 août 2022	62,00 €
15 avril 2022	62,00 €	15 septembre 2022	62,00 €
16 mai 2022	62,00 €	17 octobre 2022	62,00 €

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

## DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	27,75 %	%	3,52 %	0,172 %	13,27 %	0,136 %		
	Taux 2021	27,75 %	%	5,96 %	0,196 %	14,38 %	0,176 %		
	Adresse	3 CHE DE CASSAGNAOU							
	Base	981		981	981	981	981		
	Cotisation	272		58	2	141	2	475	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2020	272		34	2	130	1		
	Cotisation 2021	272		58	2	141	2	475	
	Variation	0 %	%	+70,59 %	0 %	+8,46 %	+100,00 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	15,59 %	%	12,55%	67,60%	0,649%	26,50%	0,631%	
	Taux 2021	15,59 %	%	24,70%	67,60%	0,875%	26,40%	0,822%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	162		162			203	162	
	Cotisation 2020	25		20			54	1	
	Cotisation 2021	25		40			54	1	120
	Variation	0 %	%	+100,00%	%	%	0 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité				1		Droit fixe :		
<p>           Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 41 €.         </p>					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			27	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
Références administratives : 650 50 021 028 378 378 G C					<b>Montant de votre impôt</b>			<b>622</b>	